

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
18 février 2008**

L'an deux mil huit, le dix huit février à dix neuf heures , le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, Maire.

Présents : M. M. MAILLOT, M. J. GRELET, Mme N. TERRIOT, M. Ch. BAUJARD, M. H. GAUDE, M. M. GASNIER, M. JM. COLLET, M. B. LEON, Mme, D. BOURGEOIS FIORI, Mme. ROUSSELET, Mme D. LETOUZEY, , M. M. DUCHAMP, Mme C. CORMILLOT, Mme A. DEMANGEON, Mme C. JEAUGEY, Mme S. BEN AIM, M. JM GARCIA, M. A. BŒUF, M. S. GARNIER, M. A. AUFFRET, Mme M. ASDRUBAL.

Excusé(e)s : Mme A. GIGON (procuration à N. TERRIOT), Mme M. BIGEARD (procuratin à JM COLLET), M. P. TISSERAND (procuration à M. MAILLOT), M. C. MARCEAU (procuration à M. BŒUF).

Absents (es) : M. F. THIBAUT, Mme C. BRUNEL,

Mme Christelle JAUGEY est élue secrétaire de séance.

1°) A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu du 21 janvier 2008.

2°) Modification des statuts du SICECO :

Jacques GRELET adjoint aux travaux informe le conseil municipal que les statuts du SICECO datent quasiment de son origine et ne sont plus adaptés à la législation en vigueur, ceci conforté par la Chambre Régionale des Comptes. Le conseil municipal après avoir pris connaissance des nouveaux statuts du SICECO, à l'unanimité approuve et décide de transférer au SICECO au titre de compétences optionnelles : l'éclairage public, l'enfouissement du réseau France Télécom hors travaux électriques, d'autorité organisatrice des missions de service public de la distribution et de la fourniture de gaz ainsi que l'achat d'énergie en groupement.

3°) Convention de fonctionnement d'ouvrages hydrauliques :

Sur proposition de Michel GASNIER adjoint au Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fonctionnement d'ouvrages hydrauliques entre la ville, le Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'entretien de l'Ignon Inférieur et Monsieur Jean LESCURE pour le Bief de la Forge et du droit d'eau qui y est rattaché.

4°) Garantie d'emprunt OPH 21 :

Sur proposition de Nicole TERRIOT adjointe aux finances, le conseil municipal à l'unanimité accorde sa garantie à OPH 21 pour un emprunt à contracter pour l'acquisition de 4 logements rue du Général Charbonnel.

5°) Placement de fonds à court terme :

Sur proposition de Bruno LEON, adjoint aux budgets, le conseil municipal à l'unanimité accepte le placement de 288 750 € sur un compte à terme auprès du Trésor Public pour une durée de 1 an. Bruno LEON précise qu'il s'agit de fonds provenant de la vente de l'ancien presbytère qui a déjà fait l'objet d'un placement en 2006 et 2007, les intérêts 2007 s'élèvent à 10 828.80 €.

6°) Demande d'aide financière au Conseil Général :

Nicole TERRIOT adjointe aux finances rappelle qu'une demande de subvention a été faite au Conseil Général pour les travaux de rénovation de l'ancienne grange en « Point Unique – Insertion – formation et emploi ». Compte-tenu de l'évolution de ce dossier par la

labellisation « Maison de l'Emploi » il convient de solliciter le Conseil Général pour cette nouvelle dénomination. A l'unanimité, le conseil municipal sollicite l'aide du Conseil Général pour les travaux « Point relais Maison de l'Emploi et de la Formation ».

7°) Compte Rendu des décisions prises par le Maire :

Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 9 avril 2001) de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner les biens désignés. (Le montant de cession de la D.I.A. n° 08001 est de 100 520 €).

8°) Avenant au poste d'apprentie « Petite Enfance » :

Sur proposition de Bruno LEON adjoint au Maire, le conseil municipal à l'unanimité accepte la prorogation du contrat d'apprentissage pour une période de un an à l'agent actuellement en place.

Is-sur-Tille le 21 février 2008
Le Maire

Michel MAILLOT